



Passation de l'ASSR 2021 : les 3èmes en avril (ASSR2), les 5èmes (ASSR1) en mai

publié le 20/03/2021

Descriptif :

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, les élèves de 3ème passeront l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 2ème niveau (ASSR2) le **jeudi 8 avril à 9h30**. (...)

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, les élèves de 3ème passeront l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 2ème niveau (ASSR2) le **jeudi 8 avril à 9h30**.

Ils devront répondre à 20 questions à partir d'une vidéo.

L'épreuve dure 30 minutes. Il faut avoir au moins 10 sur 20 pour l'obtenir. Les élèves ayant obtenu moins de 10 et les absents auront droit à un rattrapage.

Une préparation à cette épreuve sera au préalable proposée aux élèves dans le cadre du cours d'histoire-géographie.

Un entraînement est aussi disponible en ligne sur le site officiel :



<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Dans le courant du mois de mai, ce seront les élèves de 5ème qui passeront l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1er niveau (ASSR1) selon les mêmes modalités.